

Menace sur les Begnines

Il semble inimaginable qu'une autorité exécutive, celle du Chenit en l'occurrence, ait pu faire accepter des contacts avec quelque représentant du Département militaire fédéral dans le but de céder le vallon des Begnines dans le but d'en faire un terrain d'exercice pour notre soldatesque.

C'est pourtant bien ce qui s'est passé en 1966, alors que cette même municipalité acceptait d'entrer en matière sans qu'elle n'en ait référé en rien à son Conseil communal, encore moins à sa population passée par-dessous la jambe.

Il s'agit ici probablement de l'une des affaires les plus scandaleuses de l'histoire de cette commune. Et elle ne sera pas la seule, puisque quelque vingt à vingt-ans plus tard, cette même municipalité réitérait le coup en acceptant des discussions, toujours avec le Département militaire fédéral, en vue de l'implantation de places de tir sur le Mont-Tendre.

La leçon de 1966 n'avait donc servi à rien, et il fallut que de braves citoyens, peut-être les mêmes pour quelques-uns, recommencent la lutte pour empêcher cette nouvelle pénétration de la grande muette dans notre région.

On se souviendra encore que celle-ci, se pouvait être dans les années trente à cinquante, pour l'heure l'époque nous échappe un peu, s'était donné pour but de racheter toutes les propriétés alpestres du Mont-Tendre afin d'en faire un terrain d'exercice.

Les vues de l'armée sur notre région furent donc persistantes pendant de nombreuses décennies. Et cela tient du miracle qu'au final, puisque souvent ces visées n'étaient pas trop mal considérées par l'exécutif du Chenit, de tels projets n'aient pas pu être mis à exécution.

Il faut comprendre aussi le poids de cette même armée, véritable état dans l'état, avec un nombre considérable de soutiens divers dans notre région.

Loin de nous l'idée de considérer aujourd'hui l'armée comme superflue, et à éliminer. Mais tout de même, il fut bon que celle-ci perde un peu de sa superbe au profit d'un respect plus développé des désirs et des craintes de la population quant à son patrimoine naturel qui n'est pas corvéable à merci ainsi que pourraient le penser certains.

*C*ORRESPONDANCE

Une question d'actualité qui fera beaucoup de bruit...

LA COMMUNE VENDRA-T-ELLE LA COMBE DES BEGNINES ?

C'est la stupéfiante révélation que nous livre la « Feuille d'Avis de la Vallée de Joux » de mercredi 1er juin. L'auteur du compte rendu de la séance du Conseil communal du Chenit qui s'est tenue au Sentier lundi 30 mai écoulé signale le dépôt d'une interpellation demandant des explications à propos de pourparlers engagés par le Département militaire fédéral avec la Municipalité du Chenit. Les fonctionnaires du Palais fédéral auraient proposé à l'exécutif communal la vente de la Combe des Begnines. Ces messieurs à casquette galonnée envisagent d'acquérir l'une des plus belles de nos propriétés communales en vue de la transformer en place d'exercices militaires, et vraisemblablement en champ de tir.

On n'ose presque croire à la véracité d'une telle information. Il faudra attendre la réponse de la Municipalité à l'interpellateur pour fonder un jugement sur une base sûre. Mais il y a d'ores et déjà nécessité d'exprimer les plus vives inquiétudes sur le destin d'un site idyllique du Haut-Jura. Vendre la Combe des Begnines serait une faute irréparable ; la laisser se détériorer irrémédiablement sous l'impact des projectiles modernes serait un sacrilège qu'aucun Combier ne peut tolérer. D'ailleurs il y a tout lieu de croire que jamais le corps électoral du Chenit n'accorderait son approbation à la conclusion d'un aussi singulier marché.

Il convient de rappeler que les trois montagnes de la Petite-Chaux, des Begnines et du Couchant furent acquises en 1892 pour une bouchée de pain : 62 000 francs. Signalons à ce propos que le Conseil communal d'alors entérina cette affaire à une voix de majorité seulement, le président ayant dû départager partisans et adversaires répartis en 2 camps de force égale. Depuis lors, ce mas pastoral et forestier accueille chaque été de nombreuses têtes de bétail et l'on exploite régulièrement plusieurs dizaines d'hectares de forêts. Ainsi donc, le rendement de cette propriété couvre très certainement ses frais d'entretien, sans compter qu'il est dans l'intérêt général de ne pas sacrifier à la légère les biens immobiliers dont la commune est propriétaire.

La Municipalité a-t-elle réfléchi aux multiples inconvénients qui résulteraient de la création d'une place de tir en plein centre d'un territoire jusqu'ici uniquement affecté à l'exploitation sylvo-pastorale ? Il se produirait tout d'abord une intense circulation de lourds véhicules militaires sur les routes forestières depuis peu remises en état à grands frais. Le trafic lourd ne tarderait pas à les abîmer très gravement et l'on reviendrait sans transition à la situation antérieure. Des risques d'incidents

de tir devraient également être envisagés et leurs conséquences pourraient bien être la mise en danger du personnel des chalets voisins ; le bétail serait bien entendu tout autant exposé. Quant aux arbres sur pied qui se tiennent en rangs serrés tout autour du territoire convoité, ils seraient immanquablement arrosés d'une pluie d'éclats d'acier qui les feraient bientôt périr. Enfin a-t-on songé aux bruyants exercices de combat dont les Begnines deviendraient le théâtre ? A la paix si sereine des hauteurs jurassiennes succéderait le tonnerre des explosions propre aux champs de bataille. Et que resterait-il du verdoyant tapis gazonné, si uni dans son ensemble, si délicatement brodé dans son détail ? Quelqu'un accepterait-il de voir ce val resserré prendre l'apparence d'un paysage lunaire où toute vie aurait disparu ?

Depuis sa création, en 1646, la commune du Chenit a eu à sa tête des citoyens éclairés qui s'étaient donné comme règle séculaire l'incessant accroissement de la superficie de nos propriétés. Nous devons à cette sagesse le privilège d'être possesseurs de milliers d'hectares de forêts et de pâturages qui fournissent d'intéressantes recettes à la caisse communale. Or aucun motif, même financier, ne justifie l'abandon d'une telle politique. De plus il existe depuis l'automne 1962 une réserve naturelle sur le versant sud-est de la même Combe des Begnines. Aussi risque-t-il d'y avoir une limite commune entre d'un côté une zone de protection, et de l'autre une zone de destruction. Ce serait indubitablement le comble de l'illogisme.

La Combe des Begnines représente qu'on le veuille ou non un immense capital affectif. Sa beauté la plupart du temps empreinte de réserve acquiert quelquefois un éclat incomparable lorsque les cytises se couvrent de magnifiques grappes jaune or. C'est alors un mariage de couleurs qui laisse un souvenir indélébile dans les yeux des hôtes de ce coin du Jura. Ses nombreux autres agréments lui ont procuré une foule d'amis qui se rendent souvent au remarquable belvédère du Mont-Sala. Depuis toujours la population de la commune, celle du Brassus en particulier, lui réserve une ou même plusieurs visites dans l'année. Cet important effectif de touristes, auxquels s'ajouteraient tous les autres Combiens attachés à leur agreste pays, n'accepteraient jamais de ne plus pouvoir y aller à leur guise et quand bon leur semble. Il faut donc s'attendre à une vigoureuse résistance de leur part et nous ne manquerions pas de lutter de toutes nos forces avec eux.

Mais, avant de déterrer la hache de guerre, le mieux est de maintenir notre confiance en la clairvoyance et le bon sens des membres de la Municipalité. Après avoir examiné sereinement les nombreuses faces de ce problème, mesuré et retourné longuement ses conséquences et incidences, et fait le compte de ses multiples désavantages, ils en arriveront à la décision négative que l'on attend d'eux. En

Manquent quelques lignes. FAVJ du 8 juin 1966.

CORRESPONDANCE

ALORS, CES BEGNINES...?

Un Combiers du dehors resté fidèlement attaché à sa Vallée nous prie de publier la lettre suivante :

Lors d'un passage à La Vallée, je me suis laissé dire qu'il était question de vendre la Combe des Begnines au Département Militaire Fédéral, lequel convoite cette région pour la transformer en place d'exercices. Et moi qui me suis toujours dit que mon pays d'origine de par sa situation géographique, était à l'abri pour quelques décennies encore, et de la spéculation foncière et des places d'armes. Naïf, va!

Je me suis vite ressaisi en pensant au tollé général que cette initiative avait provoqué parmi la population du Chenit ; et j'ai cherché dans le seul organe de presse combier les traces d'une joute épistolaire fumante. Mais non, point de polémique, sinon l'article d'un vigilant citoyen, article demeuré, à ma connaissance, sans réponse. J'ai pensé alors que le combat s'était déroulé dans le champ clos du Conseil communal. Mais là également, la moisson a été maigre. On trouve dans les procès verbaux du Conseil une intervention de M. René Weibel en date du 30 mai 1966 et le 20 juin, la réponse de la Municipalité. Une réponse mi-figue, mi-raisin, embarrassée et dilatoire. D'ou j'en déduis que la Municipalité a mis dans le mille en prenant les conseillers pour des angelots, puisqu'apparemment ces

derniers se sont contentés des ambiguïtés municipales. A moins que, la discipline partisane jouant, on n'ait pas attaché le grelot en public pour mieux laver son linge sale au sein de la famille du parti...

Ce qui m'étonne, à vrai dire, c'est la passivité de la population. On ne me fera pas croire que l'attrait des écus fédéraux (on sait que le DMF paye rubis sur l'ongle) réduit au silence l'attachement des Combiens à l'une des plus belles et des plus sauvages régions de leur domaine. Beaucoup savent goûter aux plaisirs des randonnées à pied ou à ski, beaucoup sont aussi conscients que la nature, sans asphalte, sans construction, sans invasion dominicale, se rétrécit comme une peau de chagrin. Et la Combe des Begnines, c'est un des derniers bastions intacts. Je sais bien que parmi toutes les personnes à qui j'en ai parlé, aucune ne s'est déclarée favorable à la vente des Begnines. Mais pourquoi ce manque de réaction ? Parce que rien ne presse ? Voire.

Dans une affaire comme celle-ci, où tout se trame sous cape, on atteint insensiblement un point de non-retour, d'autant qu'il ne faut pas mettre en doute l'habileté et la diplomatie des émissaires du DMF. On donne tellement aisément des gages que, par la suite, on ne peut plus retirer sans se désavouer : il est de ces obligations morales... Alors qu'il serait tellement plus simple et honnête de lever la conspiration du silence qui entoure cette affaire. Car enfin, cette discrétion a une raison. Laquelle ? J'en vois une, pour ma part. Les protagonistes savent par expérience que le Souverain n'est pas particulièrement bien disposé envers les initiatives — souvent coûteuses, il faut le reconnaître — de ses colonels. En con-

séquence, s'est-on dit, mieux vaut ne pas encourir d'emblée l'opposition du peuple en le laissant tout simplement dans l'ignorance. Pendant ce temps, on prépare un projet consolateur qui, en l'occurrence, pourrait être celui-ci: le DMF achète les Begnines, en contre-partie, la commune du Chenit acquiert une propriété autrement plus rentable du point de vue forestier que cette haute Combe dénudée des Begnines. A première vue, l'affaire est tout bénéfique pour la commune. Bien présenté par la Municipalité, le projet est accepté par le Conseil, et avec un peu de chance, personne ne réclame un référendum. Et l'on se retrouve avec une place militaire aux Begnines sans que l'on ait vraiment examiné et débattu toutes les conséquences.

Seulement voilà, il y a un grain de sable dans cet engrenage: la fuite qui a provoqué l'interpellation au Conseil communal et peut-être aussi quelques examens de conscience: car, même si les prochaines élections sont encore lointaines, les Combiens ont bonne mémoire. Et celui qui voudrait préparer son rendez-vous électoral de 1969 serait bien avisé en répondant à ces quelques questions:

— A quand remontent les premiers contacts entre représentant (s) du DMF et représentant (s) de la commune du Chenit?

— A quel stade en sont les pourparlers? Y a-t-il eu déjà, comme je crois le savoir, des chiffres articulés? Si oui, lesquels et par qui?

— Comment faut-il comprendre les trois expéditions de reconnaissance (ou plus), notamment par hélicoptère, faites dans la Combe des Begnines par des envoyés du DMF qui passaient ainsi se comporter comme en pays acquis?

Le cytise morilleur.

La vedette du jour: **LES BEGNINES**

La vedette

Ceux qui se plaignent de l'indifférence du public pour les questions communales peuvent être déçus. Ils viennent de recevoir un démenti de taille.

En effet, le forum organisé par le parti libéral sur la question de la vente éventuelle d'une grosse partie d'une montagne propriété communale a fait recette. Ce sont près de trois cents personnes, citoyens et citoyennes, qui remplissaient la grande salle de l'Hôtel du Lion d'Or. Pour n'avoir qu'un seul B comme initiale, il est indéniable que notre vedette durera plus longtemps et conservera sa beauté alors que la fameuse « BB » connaîtra la vieillesse et la décrépitude.

Comme le releva très justement M. Gabriel Dépraz, député et président du parti libéral, ce dernier était très bien placé pour organiser une discussion publique sur un problème qui touche chacun. Il pouvait le faire en toute indépendance. Tous les orateurs qui intervinrent dans la discussion l'en remercièrent.

La question peut être envisagée sous trois aspects. Celui de la situation et de l'importance même de la propriété, celui des militaires, et celui de la commune elle-même.

La voix du technicien

C'est M. J. Robert, ingénieur-forestier communal qui présenta la vedette du jour. Il en fit d'abord l'historique. C'est en 1892 que le conseil communal du Chenit, à la majorité d'une voix, celle du président, qui vota les crédits pour l'achat de cette propriété. Le prix, suite d'une adjudication publique, était de Fr. 61 578.—, ce qui représente, si on prend comme base le salaire moyen d'un ouvrier de ce temps Fr. 2 800 000.— de nos francs. La différence est de taille.

Lors de l'achat, aucune dévestiture ne permettait l'exploitation normale de cette nouvelle propriété. Le premier soin des autorités fut donc de construire un chemin d'une longueur de 9 km. qui aboutissait à la fameuse tombe des Begnines. Depuis, Le Chenit a investi des sommes importantes pour l'exploitation rationnelle du pâturage et de la forêt soit Fr. 1 860 000.— au total. Si le rapport du premier est insignifiant, il n'en est pas de même du second. Le port de la montagne des Begnines est de 75 vaches et sa location se monte Fr. 4785.—, tandis que celle du Couchant est de 65 vaches, louée Fr. 5 200.—. L'exploitation de la forêt permet de verser chaque année Fr. 30 000.— net dans la bourse communale.

Ajoutons encore que cette propriété a son point le plus bas à l'altitude de 1360 m. et son

l'exposé précis de M. Robert fut une belle leçon. On peut cependant déceler dans sa pensée le sentiment qu'il ne pouvait être question d'aliéner cette partie de la propriété communale et c'est ce qui provoqua les premiers applaudissements de l'assemblée.

La voix de l'armée

M. le colonel Pittet est un homme habile et courageux. Habile déjà de se présenter en civil devant une assemblée qu'il devinait hostile au projet. Courageux en ce sens qu'il revendiqua entièrement la responsabilité des projets du DMF. Il déclara que c'est même contre l'avis de ses chefs, qui prévoyaient une opposition à une offre d'achat, qu'il insista à Berne pour que les études préliminaires soient entreprises. M. le colonel Pittet exposa les difficultés qu'il rencontrait pour utiliser les armes nouvelles et téléguidées qui sont actuellement mises à sa disposition. Certes, il pouvait envisager d'utiliser la combe des Begnines selon le droit qui lui est conféré par la Constitution fédérale elle-même ; il pouvait aussi proposer la location de la montagne pour un temps limité. Il a préféré recommander l'achat pur et simple du territoire. C'est cette façon de faire qui évite la source de nombreux ennuis. S'il ne disposait pas de cette place de tir, il se verrait dans l'obligation de s'en aller jusque dans le canton des Grisons. De plus, dans les Alpes, les risques d'avalanches sont grands et sont un obstacle qui n'est pas négligeable. Pour l'orateur, l'acquisition de la combe des Begnines serait la solution idéale.

L'exposé de M. le colonel Pittet fut applaudi par une grande partie de l'assistance qui voulut certainement lui donner acte de son courage et aussi de la conscience qu'il a de ses responsabilités.

La voix de la Municipalité

C'est M. Jean Turban, syndic du Chenit, qui apporta l'opinion de l'autorité exécutive dans l'affaire. L'orateur fut prudent dans ses déclarations. On sait que l'autorité municipale a reçu en héritage ce problème et que des préliminaires avaient déjà été entamés lors de la précédente législature. M. le syndic précisa que le prix fait par la commune pour le territoire convoité par l'armée était de trois millions, soit à peu près Fr. 2.— le m².

A une question qui lui fut posée au cours de la discussion, le premier magistrat de la commune précisa qu'il était entendu que ce prix devait être net et ne pouvait diminuer de l'impôt de plus-value qui pourrait se monter éventuellement à Fr. 400 000.— environ. C'est certainement là un point qui devait être précisé.

Les autres orateurs

C'est M. Pierre Benoit, conseiller communal et ancien syndic du Chenit qui ouvrit la série des opposants au projet envisagé. Il le fit avec son esprit et sa verve coutumières.

Son exposé lui valut d'être interrompu souvent par des applaudissements de l'assistance. M. Benoit s'étonna qu'au moment où dans les milieux de la Confédération, on doit envisager des économies souvent dures, le DMF envisage de consacrer des millions à l'achat d'une pro-

... à conclure l'affaire. Une commune peut acheter des surfaces nouvelles, des montagnes, elle ne doit jamais vendre, à part quelques exceptions qui touchent au développement local.

La montagne et la combe des Begnines constituent un des joyaux des propriétés communales. Bien sûr, si la vente est votée, ce dont l'orateur doute beaucoup, la commune encaissera trois millions, mais dans une dizaine d'années, elle n'aura plus ni les millions, ni les Begnines et l'armée sera dans la place.

* * *

M. Ch. Hector Nicole, au nom des amis de la nature vint ensuite à la tribune. Il rappela qu'il est du devoir des autorités de conserver au pays des espaces verts qui soient à la disposition de tout le monde. Lorsqu'on voit la prolifération des cités industrielles en Suisse alémanique par exemple, on peut se réjouir de ce que la communauté possède encore cette combe des Begnines et tout l'or du monde ne pourrait être mis en contre-poids à l'or des cytises qui chaque printemps font une couronne lumineuse à cette montagne toujours jeune et toujours reflourie.

* * *

C'est au nom des agriculteurs de la commune que parla ensuite M. Jean Reymond, ancien municipal. Il dit la stupéfaction des membres du syndicat du Sentier, lorsqu'ils furent informés par la Municipalité de la résiliation du bail de location. M. Reymond souligna la valeur de cette montagne élevée certes en altitude, mais qui permet au jeune bétail de la commune de prendre des forces et de croître en santé et en robustesse.

En résumé l'orateur s'éleva avec force contre l'idée de se défaire de cette montagne, qui est en quelque sorte indispensable aux éleveurs combiers. Remarquons que le nombre des agriculteurs qui se trouvait parmi l'assistance prouva bien l'intérêt et l'inquiétude soulevés par la perspective de la vente.

* * *

* * *

On entendit ensuite M. P.A. Meylan, député. Lui aussi est un adversaire déclaré de l'abandon volontaire de cette montagne. Il donna deux exemples pris dans la contrée qui illustrent fort bien sa position. Parlant des projets de la ville de Lausanne d'acquérir une propriété boisée sur le territoire de la commune de L'Abbaye, il rapporta le sentiment de la municipalité de la capitale. Il était indifférent à cette dernière d'acheter fort cher un territoire nouveau, car une commune ne peut avoir la même politique qu'un particulier. Car un territoire boisé ignore la diminution de valeur de l'argent. Pour M. Meylan, la seule façon d'utiliser la combe des Begnines par la Confédération serait d'y envoyer des objecteurs de conscience, qui pourraient y entreprendre des travaux d'amélioration foncière utiles à la collectivité.

Il y eut encore quelques interventions de moindre importance, mais qui toutes, montrèrent une opposition ferme aux projets. Et la séance fut levée. Elle eut certainement pour effet de dissiper les équivoques. Dans tous les cas, on peut estimer que la Municipalité du Chenit est aujourd'hui renseignée sur l'opinion de la population et qu'elle pourra en tirer la leçon qui s'impose. Géo.

Il aura aussi manqué quelques lignes à cet article. FAVJ du 9 novembre 1966.